

L'important programme d'investissements se poursuit

La seule Commune Nouvelle Gersoise baisse ses impôts de 2% et continue son important programme d'investissements



L'important programme d'investissements se poursuit

Lors du dernier Conseil Municipal, les trois comptes administratifs et les budgets correspondants ont chacun été votés à l'unanimité (lotissement, loueur de fonds et communal).

Le compte administratif du budget de la Commune laisse apparaître sur le seul exercice 2017 un excédent de fonctionnement de 736 626,94 euros et un excédent de fonctionnement cumulé de 1 881 229,11 euros, pour un budget fonctionnement 2018 équilibré à 2 829 057,69 euros.

Le maire, Philippe Beyries a précisé :

« La gestion évolutive, engagée il y a deux mandats par notre municipalité, porte totalement ses fruits aujourd'hui. La naissance de la Commune Nouvelle il y a deux ans en a été une étape, avec notamment l'abaissement supplémentaire et conséquent de nos dépenses de fonctionnement. Avec les dotations de l'État, qui pour nous connaissent une hausse du fait de la Commune Nouvelle, tous ces éléments mis bout à bout expliquent nos marges croissantes depuis plusieurs années malgré le contexte général difficile.

L'abaissement de notre endettement se poursuit, comme prévu, et une fois de plus 2018 sera une année avec un gros budget investissement équilibré à 3 095 328,10 euros dont 1 085 177,30 euros en report, qui sont des restes à réaliser dus aux travaux de sécurité et de mise en accessibilité des centres bourg de Castelnau et Labarrère, à ce jour en voie d'achèvement.

Les réalisations les plus conséquentes prévues pour 2018 seront deux locaux associatifs (un sur Labarrère et un sur Castelnau), la réfection de la piscine municipale de Castelnau avec réchauffement de l'eau par pompe à chaleur pour un montant de 370 000 euros HT, une tranche supplémentaire d'esthétique éclairage public, la mise en accessibilité Avenue Maréchal Foch, et la démolition de l'îlot d'immeuble face à la mairie de Castelnau. »